

DÉCLARATION D'INCORPORATION

Déclaration relative à l'incorporation d'une quasi-machine au sens de la Directive européenne 2006/42/CE, annexe II 1B

Fabricant	maxon motor ag	Brünigstrasse 220 CH-6072 Sachseln
Mandataire chargé de constituer la documentation technique	maxon motor ag	Brünigstrasse 220 CH-6072 Sachseln
Produits	Moteurs électriques à courant continu (avec réducteur et codeur) Commandes de moteur	maxon DC motor, maxon EC motor maxon motor control

Le fabricant déclare que les produits cités ci-dessus sont considérés comme des quasi-machines et respectent toutes les exigences fondamentales de la directive européenne 2006/42/CE (Directive Machines). Ils sont destinés à être incorporés dans une machine ou une quasi-machine et ne répondent donc pas encore à toutes les exigences de la Directive Machines.

Normes harmonisées appliquées : EN ISO 12100:2010

La documentation technique spécifique selon l'annexe VII, partie B a été constituée et sera mise à disposition des instituts nationaux sur demande.

La mise en service des produits est interdite tant qu'il n'a pas été établi que la machine destinée à être équipée des produits cités précédemment est conforme aux conditions de la Directive Machines.

Sachseln, le 17 avril 2018, pour le fabricant



Eugen Elmiger
Directeur général de maxon motor



Dr. Ulrich Claessen
Directeur technique Recherche & Développement
Membre de la direction